DOSSIER DE PRESSE

« J'aime ma chaudière bois »

Édition 2026-2027 — Le concours qui célèbre les belles histoires entre porteurs de projets et chaufferies bois

Un concours organisé par le CIBE et Fibois France

En partenariat avec le réseau d'animateurs bois-énergie régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes (Fibois AURA), Bourgogne-Franche-Comté (Fibois BFC), Bretagne (Fibois Bretagne), Centre-Val de Loire (Fibois Centre-Val de Loire), Normandie (Biomasse Normandie), Nouvelle-Aquitaine (CRER Nouvelle Aquitaine), Pays de la Loire (Fibois Pays de la Loire) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (Communes forestières PACA).

Candidatures ouvertes jusqu'au 31 décembre 2026

Sommaire

- Édito — Une nouvelle édition placée sous le signe de l'amour du bois-énergie
- Présentation du concours
- Les enjeux : pourquoi valoriser le bois-énergie collectif et industriel ?
- Chiffres clés
- Comment participer et calendrier de l'édition 2026-2027
- Les organisateurs : CIBE et Fibois France
- Contacts presse

Édito

Depuis 2021, le concours « J'aime ma chaudière bois » invite les propriétaires, concepteurs et exploitants de chaudières automatiques au bois à raconter leur histoire ;une histoire d'amour, souvent inattendue, entre une collectivité, une entreprise ou une exploitation agricole et son installation de chauffage au bois.

Pour cette nouvelle édition 2026-2027, le CIBE et Fibois France reconduisent un rendez-vous devenu incontournable pour la filière bois-énergie : mettre en lumière des projets exemplaires, inspirer de futurs porteurs de projets et démontrer, exemples à l'appui, que le bois-énergie collectif et industriel est une solution de chauffage renouvelable, performante et ancrée dans les territoires.

Retrouvez l'ensemble des lauréats des éditions précédentes sur : fibois-france.fr

Présentation du concours

Un concours national, ancré dans les territoires

« J'aime ma chaudière bois » est un concours national organisé par le CIBE (Comité Interprofessionnel du Bois Énergie) et Fibois France, en partenariat avec les structures régionales du bois-énergie. Il rassemble aujourd'hui huit régions partenaires : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Qui peut candidater ?

Le concours s'adresse à toute personne possédant, gérant, ayant conçu ou construit une chaudière automatique à granulés ou à bois déchiqueté[1], quelle que soit sa puissance, desservant :

- une exploitation agricole,
- un commerce,
- une industrie,
- un équipement public,
- ou des logements (habitat collectif, réseau de chaleur...).

L'installation doit être en fonctionnement depuis au moins 2 ans (pour présenter un retour d'expérience minimum).

[1] Les installations domestiques individuelles ne sont pas éligibles.

Ce que gagnent les candidats

- Une visibilité nationale et régionale, via une page dédiée sur le site du CIBE et de Fibois France et une communication sur les réseaux sociaux (LinkedIn notamment)
- Pour les lauréats : une fiche de communication pédagogique et illustrée, voire une vidéo, diffusée notamment sur la chaîne YouTube du CIBE
- La possibilité d'inspirer de futurs porteurs de projets et de valoriser leur démarche auprès de leurs administrés, clients ou partenaires

Les enjeux : pourquoi valoriser le bois-énergie collectif et industriel ?

Le bois-énergie est aujourd'hui la première source d'énergie renouvelable consommée en France, loin devant les autres filières renouvelables. Les chaufferies collectives et industrielles, celles-là mêmes que le concours met en lumière,permettent de chauffer des logements, des équipements publics, des exploitations agricoles ou des sites industriels tout en réduisant la dépendance aux énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre.

La production de chaleur représente 42 % de la consommation d'énergie en France, mais dépend encore aux deux tiers des énergies fossiles, un enjeu à la fois climatique et de souveraineté énergétique[2]. Le bois-énergie y répond directement : première énergie renouvelable de France, il fournit près de 60 % de la chaleur renouvelable produite dans le pays, via un approvisionnement local (moins de 100 km en moyenne)[3].

Pour le collectif, 8 500 chaufferies biomasse chauffent aujourd'hui plusieurs millions de logements, hôpitaux, écoles et maisons de retraite[1]. Pour l'industrie (bois, papier-carton, panneaux), il permet de valoriser les sous-produits de fabrication tout en maîtrisant les coûts énergétiques et la compétitivité.

Loin de concurrencer le bois d'œuvre, cette valorisation mobilise des coproduits de la filière forêt-bois, éclaircies, connexes de scierie, bois en fin de vie, arbre hors forêt, bois d'entretien de parcs et jardins. De plus, elle contribue au financement de la gestion forestière et à l'adaptation des forêts au changement climatique.

Résultat : une énergie qui évite chaque année environ 21 millions de tonnes d'émissions de CO2, tout en soutenant plus de 86 000 emplois directs et indirects et en générant 322 millions d'euros de retombées fiscales pour les collectivités. Valoriser le bois-énergie collectif et industriel, c'est donc conjuguer décarbonation, souveraineté énergétique et développement économique des territoires.

[2] CIBE, communiqué de presse du 13 février 2026, « 20 ans, le CIBE fête une filière bois-énergie mature et souveraine »
[3] CIBE, « Voyage bois-énergie », juillet 2026

Chiffres clés sur la France métropolitaine

8 millions
de logements chauffés au bois domestique
année de référence 2025

86 000
emplois directs et indirects
année de référence 2025

8 500
chaufferies bois (≥ 50 kW)
année de référence 2025

322 M€
de retombées fiscales pour les collectivités
année de référence 2025

21 Mt
de CO2 évitées chaque année
année de référence 2025

30 %
de la production d'énergies renouvelables
année de référence 2025

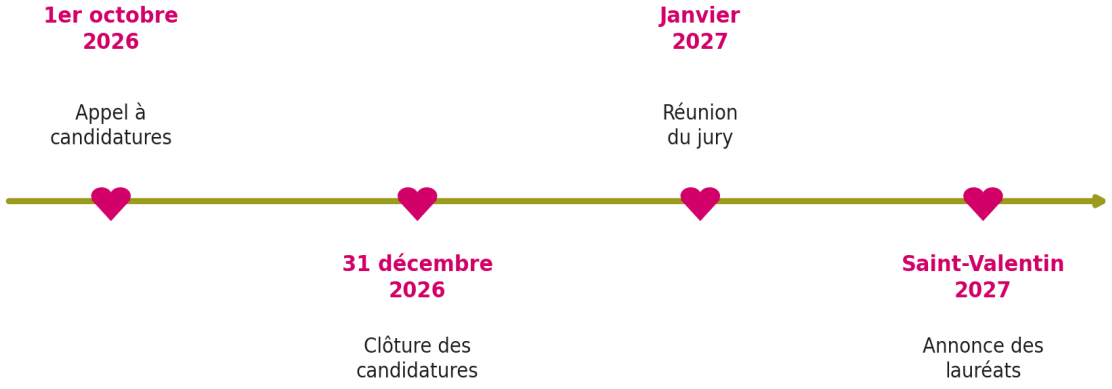
60 %
de la production de chaleur renouvelable (103,6 TWh)
année de référence 2025

25 %
du mix énergétique des réseaux de chaleur
année de référence 2025

Sources : CIBE, « Voyage bois-énergie », juillet 2026 (emplois et retombées fiscales : données CIBE 2024 ; chaufferies et mix réseaux de chaleur : CIBE/EARCF 2025 ; CO2 évitées : Panorama de la chaleur renouvelable et de récupération, ADEME, édition 2025 ; EnR/chaleur renouvelable : ADEME/SER, année non précisée dans le document source).

Comment participer et calendrier de l'édition 2026-2027

Le calendrier



Comment candidater ?

Le dossier de candidature est à déposer en ligne avant le 31 décembre 2026, minuit. Il comprend une présentation de l'installation (puissance, combustible, date de mise en service), des bâtiments desservis, ainsi que des éléments illustrant l'impact environnemental et territorial du projet.

Règlement complet et informations : [fibois-france.fr]

Déposer une candidature :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdJea3MaMPL-aIwVEPtRK-FDQM5guDjyKut-dh8oqEmWMQNSg/viewform?usp=preview

Les organisateurs : CIBE et Fibois France

Le CIBE — Comité Interprofessionnel du bois-énergie

Le Comité Interprofessionnel du Bois-Energie (CIBE) a pour champ d'intervention le chauffage collectif et industriel au bois (et aux autres biomasses lignocellulosiques).
Il réunit et coordonne les réflexions des acteurs (souvent de taille modeste) dispersés sur le territoire pour professionnaliser les pratiques « de la pépinière à la cendre », établir les règles de l'art, former des professionnels et promouvoir les chaufferies de forte et moyenne puissances (y compris la cogénération) auprès des décideurs publics et privés.

Au plan national et sur la base de dossiers technico-économiques argumentés, le CIBE intervient auprès des institutions, des organisations professionnelles, des médias…

Fibois France

Fibois France fédère l'ensemble des professionnels de la forêt et du bois en France. Fibois France et le réseau des interprofessions régionales de la filière forêt-bois se donnent pour mission de développer des actions interrégionales liées à la forêt et au matériau bois.

Le réseau des animateurs bois-énergie régionaux partenaires

Le concours s'appuie sur l'implication des structures régionales du bois-énergie dans huit régions : Fibois AURA (Auvergne-Rhône-Alpes), Fibois Bourgogne-Franche-Comté, Fibois Bretagne, Fibois Centre-Val de Loire, CRER Nouvelle-Aquitaine, Fibois Occitanie, Fibois Pays de la Loire et les Communes forestières PACA.

Contacts presse

Pour toute demande d'interview, de visuel ou d'information complémentaire, notre équipe se tient à votre disposition.

CIBE

PAYEN Elodie, Cheffe de projets (e.payen@cibe.fr - 06 47 10 63 06)

Fibois France

MOULIN Cloé, Responsable de coordination et de communication stratégique (cloe.moulin@fibois-france.fr - 06 87 38 36 79)

Plus d'informations sur : fibois-france.fr